

## **Le SIPPEREC participe à la création du Pôle Energie Ile-de-France**

-----

Dans le cadre du salon des Maires d'Île-de-France, Jacques J-P Martin, président du SIPPEREC, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, Jean-Jacques Guillet président du SIGEIF (1) (représenté par Serge Carbonnelle), Laurent Richard, président du SEY 78 (2), Pierre Yvroud, président du SDESM (3), et Daniel Desse, président du SMDEGTVO (4), ont signé la convention constitutive du «Pôle énergie Île-de-France ».



*De gauche à droite : Laurent Richard, Serge Carbonnelle, Jacques J.P. Martin, Pierre Yvroud et Daniel Desse*

Les présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie (AODE) ont souhaité créer ce pôle afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi «MAPTAM» de 2014) et la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (loi «NOTRe» de 2015) ont renforcé et généralisé la coopération intercommunale en précisant notamment, dans le domaine de l'énergie, les rôles respectifs des différentes collectivités territoriales.

1. SIGEIF : syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France
2. SEY 78 : syndicat d'énergies des Yvelines
3. SDESM : syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne
4. SMDEGTVO : syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise

Désormais, les syndicats d'énergie sont de véritables instruments opérationnels au service des politiques des collectivités locales, susceptibles d'intervenir dans l'ensemble des domaines liés à la transition énergétique : distribution rationnelle de l'énergie, production décentralisée, maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique, nouvelles mobilités...

Les signataires de cette convention se sont fixés les objectifs suivants :

- Partager l'expertise et le savoir-faire des membres de cette entente dans les domaines technique, juridique et financier afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique.
- Organiser des formations des élus des membres de l'entente et de leurs agents.
- Participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.).
- Optimiser l'exercice, par les membres de l'entente, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec ces concessionnaires ainsi que leurs autres partenaires industriels.
- Mettre à la disposition de la Région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006. Et, plus généralement, favoriser la mise en commun de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.

#### **Contact Presse**

Service communication

[communication@sipperec.fr](mailto:communication@sipperec.fr) // Tél : 01.44.74.32.00

#### **À propos du SIPPAREC – [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr)**

Établissement public local, le SIPPAREC regroupe 112 collectivités franciliennes sur un territoire de plus de 7 millions d'habitants. Partenaire public des collectivités territoriales, le SIPPAREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques pour les aider à relever les défis de la transition énergétique et du numérique.

**Le SIPPAREC est présidé depuis mai 2014 par Jacques J.P. MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne, Président de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.**